

Thème	Libellé de la variable	Définitions/Précisions
Population allocataire	Nombre d'allocataires	Les allocataires des Caisses d'Allocations Familiales sont les personnes qui perçoivent au moins une allocation en regard de leur situation familiale et/ou monétaire. La notion d'allocataire est une notion de foyer (à rapprocher par exemple des ménages au sens Insee) et non d'individu. Ainsi, compter des allocataires signifie compter des foyers constitués de personnes seules ou de plusieurs personnes (familles).
	Population couverte	Les autres membres du foyer allocataire (conjoint, enfants et autres personnes à charge au sens des prestations familiales) sont appelés les ayants-droit. L'ensemble formé par les allocataires et leurs ayants-droit représente les personnes couvertes.
	Nombre d'Etudiants	Nombre d'allocataires Etudiants
Age des allocataires	Moins de 20 ans	Nombre d'allocataires par âge du responsable dossier
	De 20 à 24 ans	
	De 25 à 29 ans	
	De 30 à 39 ans	
	De 40 à 49 ans	
	De 50 à 59 ans	
	De 60 ans ou plus	
Structure familiale des allocataires	Nombre d'allocataires Isolés (Hommes ou femmes)	Nombre d'allocataires par situation familiale
	Nombre d'allocataires en couple sans enfant	
	Nombre d'allocataires en couple avec enfant(s)	
	Dont Couples 1 enfant	
	Dont Couples 2 enfants	
	Dont Couples 3 enfants ou plus	
	Nombre d'allocataires monoparents	
	Dont Monoparents 1 enfant	
	Dont Monoparents 2 enfants	
	Dont Monoparents 3 enfants ou plus	
Enfants allocataires	Nombre total d'enfants législation familiale	Tous les enfants entrant dans le calcul d'au moins une prestation sont comptabilisés y compris les enfants nés dans le mois d'observation. Les enfants à charge au sens des prestations, peuvent être âgés de 0 à 25 ans (pour le RSA les enfants de moins de 25 ans sont à charge). L'enfant cesse d'être à charge s'il devient lui-même allocataire, quelle que soit la prestation concernée (exemple : un étudiant qui bénéficie d'une aide au logement n'est plus compté comme enfant mais comme allocataire).
	Dont enfants de moins de 3 ans	
	Dont enfants de 3 à 5 ans	
	Dont enfants de 6 à 11 ans	
	Dont enfants de 12 à 15 ans	
	Dont enfants de 16 à 17 ans	
Prestations entretien	Nombre d'allocataires avec les Allocations Familiales (AF)	Nombre d'allocataires qui ont au moins 2 enfants de moins de 20 ans à charge au sens des prestations familiales
	Nombre d'allocataires avec le Complément Familiale (CF)	Nombre d'allocataires qui assument la charge au sens des PF d'au moins 3 enfants tous âgés de trois ans et plus et de moins de 21 ans.
	Nombre d'allocataires avec l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)	Cette prestation versée sous conditions de ressources aide les familles à assumer le coût de la rentrée scolaire pour leurs enfants de 6 à 18 ans. L'ARS est versée automatiquement aux allocataires qui y ont droit en une seule fois juste avant la rentrée, excepté pour les enfants de 16 à 18 ans, dans ce cas l'ARS est versée sur justificatif de scolarité. Pour les familles non allocataires et susceptibles de pouvoir bénéficier de l'ARS (famille de un enfant) elles doivent en faire la demande à leur Caf dans les mois de mai ou juin précédant la rentrée scolaire.
	Nombre d'enfants bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)	Nombre d'enfants de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'ARS.
	Nombre d'allocataires avec l'Allocation de Soutien Familial (ASF)	Nombre d'allocataires qui vivent seuls et assument la charge d'un enfant de moins de 20 ans.
	Nombre d'allocataires avec l'Allocation Education Enfant Handicapé (AEEH)	Nombre d'allocataires qui assument la charge effective et permanente d'au moins un enfant de moins de 20 ans et ayant un taux d'incapacité permanente déterminé par la Cdaph d'au moins 50%
Prestations Enfance	Nombre d'allocataires avec la Prestation d'accueil du Jeune Enfant (PAJE)	Pour tout enfant né, adopté ou recueilli en vue d'adoption depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2004, la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (Paje) remplace l'Apjé, l'Aad, l'Ape, l'Aged, l'Afeama et ses majorations. Elle permet d'accompagner financièrement les parents ou futurs parents à l'occasion de l'arrivée d'un enfant (naissance ou adoption) et dans ses premières années.
	Paje prime naissance	Elle peut être versée avant la naissance de l'enfant ou au moment de son arrivée dans le cadre d'un recueil en vue d'adoption ou d'une adoption
	Paje allocation de base	Elle est destinée à l'entretien de l'enfant pendant les trois premières années suivant sa naissance ou son arrivée au sein de la famille en cas de recueil en vue d'adoption ou d'adoption
	Paje Complément Activité Taux Plein et Réduit	Il peut être versé si l'un ou les deux parents pour s'occuper de leur(s) enfant(s) : souhaitent réduire leur activité professionnelle, ou exercent une activité à temps partiel, ou cessent leur activité professionnelle, ou n'exercent pas d'activité.
	Paje Complément Mode de Garde "assistante maternelle"	Il peut être versé si la famille fait garder son ou ses enfant(s) par un assistant maternel agréé.
	Paje Complément Mode de Garde "garde à domicile"	Il peut être versé si la famille fait garder son ou ses enfant(s) par un garde d'enfant à domicile qu'il emploie directement ou par l'intermédiaire d'une association ou entreprise prestataire.

	Paje Complément Mode de Gardé "structure"	Il peut être versé si la famille a recours à une micro crèche pour faire garder son ou ses enfant(s).
	Enfants de 0 - 2 ans Paje complément mode de garde Assistante Maternelle	Nombre d'enfants de 0 à 2 ans révolus, d'allocataires bénéficiaires du CMG (complément mode de garde) pour l'assistante maternelle
	Enfants de 0 - 2 ans Paje complément mode de garde à domicile	Nombre d'enfants de 0 à 2 ans révolus, d'allocataires bénéficiaires du CMG (complément mode de garde) en garde à domicile
	Enfants de 0 - 2 ans Paje complément mode de garde Structure	Nombre d'enfants de 0 à 2 ans révolus, d'allocataires bénéficiaires du CMG (complément mode de garde) par une structure d'accueil (association, entreprise agréée, micro-crèche)
	Enfants de 0 - 2 ans Paje complément d'activité taux plein	Nombre d'enfants de 0 à 2 ans révolus, d'allocataires avec Complément Activité de la Prestation Accueil Jeune Enfant (PAJE) à taux plein
	Enfants de 0 - 2 ans Paje complément d'activité taux réduit	Nombre d'enfants de 0 à 2 ans révolus, d'allocataires avec Complément Activité de la Prestation Accueil Jeune Enfant (PAJE) à taux réduit
<b>Prestations logement</b>	Nombre total d'allocataires avec une aide au logement	Il s'agit d'une prestation versée sous conditions de ressources. Les allocations logement ont pour vocation de soutenir les personnes et familles modestes dans leur effort financier consacré au logement principal. Les aides au logement sont constituées de l'Allocation de Logement Familial (ALF) de l'Allocation de Logement Social (ALS) et de l'Aide Personnalisée au Logement (APL). Ces trois aides ne sont pas cumulables ; l'ordre de priorité est le suivant : Apl, Alf, Als.
	Nombre total de personnes couvertes par une aide au logement	La population couverte par une aide au logement comprend l'allocataire ainsi que ses ayants droits (conjoint, enfants à charge et éventuellement d'autres personnes à charge au sens prestations familiales)
	Nombre d'allocataires avec Allocation de Logement Familial (ALF)	L'Alf a été créée en 1948 pour solvabiliser les familles face à la hausse des loyers des logements neufs lors de la reconstruction. Cette aide est à présent attribuée aux familles avec enfants ou ayant à charge un ascendant ou un proche parent infirme et aux jeunes couples mariés sans enfant à charge qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'Apl.
	Nombre de personnes couvertes par l'Allocation de Logement Familial (ALF)	La population couverte par une ALF comprend l'allocataire ainsi que ses ayants droits (conjoint, enfants à charge et éventuellement d'autres personnes à charge au sens prestations familiales)
	Nombre d'allocataires avec Allocation de Logement Social (ALS)	L'Als a été créée en 1971 pour aider d'autres catégories de personnes que les familles à se loger. Cette prestation s'adressait initialement à des personnes âgées de plus de 65 ans (deux bénéficiaires sur dix sont retraités), à des personnes handicapées, à des jeunes travailleurs âgés de moins de 25 ans. A partir de 1991, l'Als a été étendue progressivement à toute personne non éligible à l'Alf ou à l'Apl, et notamment aux étudiants qui sont plus du quart des bénéficiaires.
	Nombre de personnes couvertes par l'Allocation de Logement Social (ALS)	La population couverte par une ALS comprend l'allocataire ainsi que ses ayants droits (conjoint, enfants à charge et éventuellement d'autres personnes à charge au sens prestations familiales)
	Nombre d'allocataires avec Allocation Personnalisée au Logement (APL)	L'Apl créée en 1977, s'adresse à toute personne locataire d'un logement neuf ou ancien qui a fait l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'Etat. Cette convention fixe, entre autres, l'évolution du loyer, la durée du bail et les normes de confort. L'Apl concerne également les accédants à la propriété (ou déjà propriétaires) et ayant contracté un prêt aidé par l'Etat [prêt conventionné (Pc), prêt à l'accession sociale (Pas) et anciens prêts d'accession à la propriété (Pap)]
	Nombre de personnes couvertes par l'Allocation Personnalisée au Logement (APL)	La population couverte par une APL comprend l'allocataire ainsi que ses ayants droits (conjoint, enfants à charge et éventuellement d'autres personnes à charge au sens prestations familiales)
<b>Prestations solidarité et insertion</b>	Nombre d'allocataires avec l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)	Il s'agit d'un minimum social créé par la loi du 30 juin 1975. C'est une prestation versée à tous les handicapés souffrant d'une incapacité évaluée à au moins 80% (sauf dérogation) par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Elle ne peut être attribuée avant l'âge de 20 ans, sauf cas particulier. Elle est soumise à un plafond de ressources calculé par ailleurs et peut se cumuler avec une rémunération tirée d'un travail
	Nombre de personnes couvertes par l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)	La population couverte par l'AAH comprend l'allocataire ainsi que ses ayants droits (conjoint, enfants à charge et éventuellement d'autres personnes à charge au sens prestations familiales)
	Nombre d'allocataires avec Revenu de Solidarité Active (RSA) <b>DROIT COMMUN</b>	Entré en vigueur le 1er juin 2009 en France métropolitaine, cette prestation remplace le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation de parent isolé (API) pour les personnes privées d'emploi. Il apporte une incitation financière aux personnes sans ressource qui reprennent un emploi (le RSA garantit à quelqu'un qui reprend un travail que ses revenus augmentent). Enfin il complète les ressources des personnes dont l'activité professionnelle ne leur apporte que des revenus limités. Le RSA est versé sans limitation de durée, tant que les revenus du bénéficiaire sont inférieurs au montant maximal du RSA. Le montant versé peut varier si la situation familiale, professionnelle et les ressources du foyer évoluent. Le RSA est constitué de trois composantes : le RSA socle, le RSA socle et activité et le RSA activité. Ainsi, le RSA couvre une population large, puisqu'il concerne aussi bien des foyers n'ayant aucune ressource, que des personnes percevant des revenus d'activité proches du Smic. Selon son niveau de revenus d'activité, un foyer est soit bénéficiaire du « RSA socle seul », du « RSA socle et activité » ou du « RSA activité seul
	Nombre de personnes couvertes par le Revenu de Solidarité Active (RSA) <b>DROIT COMMUN</b>	La population couverte par le RSA comprend l'allocataire du RSA ainsi que ses ayants-droits (conjoint, enfants à charge et éventuellement autres personnes à charge)
	Nombre d'allocataires avec Prime d'Activité	<b>Création de la Prime d'activité au 1er janvier 2016.</b> Nouveau dispositif se substituant à la prime pour l'emploi et au RSA activité, la prime d'activité est destinée à encourager l'activité en soutenant les travailleurs les plus modestes.
	Nombre de personnes couvertes par la Prime d'Activité	La population couverte par la Prime d'Activité comprend l'allocataire ainsi que ses ayants-droits (conjoint, enfants à charge et éventuellement autres personnes à charge)
	Nombre d'allocataires Minima Sociaux Caf (Rsa socle, AAH)	Nombre d'allocataires bénéficiaires du <b>RSA socle seulement</b> et de l' <b>AAH</b>
<b>Allocataires selon les ressources</b>	Nombre d'allocataires dont les ressources sont constituées de 50 % à 99 % par des prestations	Les prestations représentent entre 50 et 99 % des ressources Plus de précisions dans la note méthodologique
	Nombre d'allocataires dont les ressources sont constituées à 100 % par des prestations Caf	Les prestations représentent 100 % des ressources Plus de précisions dans la note méthodologique
<b>Allocataires à bas revenus</b>	Nombre d'allocataires Bas Revenus	Nombre d'allocataires à Bas Revenus. On dit qu'une personne est « à bas revenus » si son Revenu par Unité de Consommation (RUC) est inférieur à 60 % du RUC médian calculé par l'Insee d'après l'enquête Revenus fiscaux (ERF).
	Nombre de personnes couvertes Bas Revenus	Nombre de personnes couvertes par allocataires à Bas Revenus
	Nombre d'allocataires Bas revenus de moins de 30 ans	
	Nombre d'allocataires Bas revenus de 30 à 39 ans	
	Nombre d'allocataires Bas revenus de 40 à 59 ans	Nombre d'allocataires à Bas Revenus par âge du responsable dossier

Nombre d'allocataires Bas revenus de 60 ans et plus
Nombre d'allocataires Bas revenus isolés
Nombre d'allocataires Bas revenus couples sans enfant
Nombre d'allocataires Bas revenus couples avec enfant(s)
Nombre d'allocataires Bas revenus monoparents
Nb allocataires dont le Quotient Familial Cnaf < 0,5 SMIC
Nb allocataires dont le Quotient Familial Cnaf est compris entre 0,5 et ¾ du SMIC
Nb allocataires dont le Quotient Familial Cnaf est compris entre ¾ et 1 SMIC
Nb allocataires dont le Quotient Familial Cnaf est compris entre 1 et 1,5 SMIC
Nb allocataires dont le Quotient Familial Cnaf est > 1,5 SMIC

Nombre d'allocataires à Bas Revenus par situation familiale

**Allocataires et QF CNAF**

Nombre d'allocataires faisant partie de la population de référence pour le calcul du Revenu par Unité de Consommation (RUC) avec enfants à charge selon la répartition du quotient familial  
Plus de précisions dans la note méthodologique